

Compte rendu de séance

Séance du 07 décembre 2022

L' an 2022 et le 07 décembre 2022 à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle communale de La Lande-Chasles, sous la présidence de ROUXEL Jean-Christophe, Maire.

Présents : Mr ROUXEL Jean-Christophe, Maire, Mr CANTIN Jeannick, Mr BERSON Christophe , Mr DESCHAMPS Jean-Luc, Mr LECLERC Sylvain, Mr MIGNOT Raymond, Mme POIRRIER Angélique et Mr SAMSON Thierry.

Excusé(s) : Melle PERROCHON Morgane et Mr ROUSSIASSE Joël

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 10
- Présents : 08

Date de la convocation : 01/12/2022

Date d'affichage : 01/12//2022

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous Préfecture de Saumur
le :
et publication ou notification
du

A été nommé(e) secrétaire : Mme Sylvaine AUBERGEON

SOMMAIRE

L'ordre du jour est le suivant :

- Délibération M57 au 1er janvier 2023
- Point de situation budget communal, annexe et CCAS
- Avenant convention avec le service ADS de LONGUE JUMELLES
- Avenant règlement salle des fêtes : vidéo projecteur
- Révision des loyers
- Lecture et validation bulletin municipal
- Distribution colis de Noël
- Organisation feu d'artifice et vœux du maire
- Inscriptions recyclage SDIS
- Questions diverses

La séance commence par la description et l'utilisation du vidéo projecteur par le technicien : équipements pour accès à des services et activités de médiation numérique ; essais très concluants.

Suivi de l'intervention de Mme FAYARD (Conseiller aux décideurs locaux) : présentation et rappel sommaire d'un budget public de fonctionnement et d'investissement et passage de la M57 : nomenclature budgétaire et comptable applicable au budget principal et annexes.

1 – Délibération M57 au 1er janvier 2023

Après l'intervention de Mme FAYARD, le conseil valide le passage en M57 qui s'appliquera au budget principal et budgets annexes au 1er janvier 2023

2 – Point de situation budget communal, annexe et CCAS

L'état de situation présenté par Sylvaine AUBERGEON, secrétaire de Mairie, du budget communal et CCAS à la date du 30/11/2022 correspond au prévisionnel. L'ensemble des comptes fait apparaître aujourd'hui un excédent. Des écritures sont encore à venir en décembre 2022. Un bilan définitif sera présenté en début d'année 2023.

3 – Avenant convention avec le service ADS de LONGUE JUMELLES

Suite à la réunion du 17 novembre 2022 concernant l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol par la ville de LONGUE-JUMELLES, et sur la présentation de la convention qui a pour objet de définir les modalités de prestation de services, le conseil municipal valide l'ensemble de la procédure d'instruction des autorisations et actes dont il s'agit, et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires et notamment la convention avec les service ADS de LONGUE-JUMELLES.

4 – Révision des loyers

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la révision des loyers :

Le calcul révision pour l'ensemble des loyers est suivant l'indice de référence du 3ème trimestre 2022
Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants.

5 – Avenant règlement salle communale : vidéo projecteur

Suite à l'installation du vidéo projecteur uniquement réservé au entreprises, et après discussion, un avenant sera porté sur le règlement lors de la location de la salle communale : à savoir qu'une caution de 900 euros sera demandé au loueur. Les autres points restent inchangés.

6 - Lecture et validation bulletin municipal

Suite à la relecture du bulletin municipal, validation et envoi pour impression. Distribution prévue le samedi 17 décembre 2022 dans l'ensemble des boites aux lettres de La Lande-Chasles.

7 - Distribution colis de Noël

La distribution est prévue le samedi 17 décembre 2022 en matinée, en présence du Père Noël, qui se rendra disponible pour des photos devant la mairie à 12h30 et qui reviendra sur la commune, suite à l'arrêté municipal du 1er décembre 2022, en matinée du 25 décembre 2022 !

8 – Organisation feu d'artifice et vœux du maire

Accueil des habitants de La Lande-Chasles et invités à partir de 19h30, et feu d'artifice à 21h30.

9 – Inscriptions recyclage SDIS

Rappel : samedi 18 mars 2023 recyclage matin et après-midi : 10 personnes par session et samedi 25 mars 2023 formation initiale la journée

10 - Divers

- Carrefour route de l'Anjou : Il est envisager l'achat de 4 bornes amovibles et l'aménagement du carrefour sera réalisé de manière à faire ralentir les véhicules.
- Vœux des communes voisines : à noter quelques dates : SAUMUR (parc du Breil) : mardi 10/01/2023 à 19h ; MOULIHERNE : vendredi 27/01/2023 à 19h ; VERNAIL : samedi 07/01/2023 à 17h ; COURLEON : samedi 14/01/2023 à 11h...
- Création poste d'adjoint administratif 2ème classe : le conseil municipal autorise Monsieur le Maire a effectuer toutes les démarches nécessaires à cette décision
- Bulbes cimetièrre Les travaux seront effectués le long du mur côté aire de pique-nique : date à définir
- Dates fêtes 2023 : confirmation des Vide-grenier dimanche 14 mai 2023 et 6 août 2023
Fête communale samedi 15 juillet 2023,
- SPANC : Pas besoin d'étude pour l'assainissement de la mairie et de la salle communale
- Chasse : Suite à la lettre reçue de Mr Benoit Touchet, demandant un arrêté pour interdire l'accès de promeneurs sur le chemin communal de, le conseil municipal décide de ne pas donner une suite favorable à cette demande.
- Prix Marianne d'or du développement durable 2022 : 18 communes récompensées, ainsi que 2 régions et 2 entreprises. Suite à l'impossibilité de se rendre à Paris le 14 décembre prochain, la remise de la Marianne aura lieu au 1er trimestre 2023 sur la commune.
- INSEE : Suite au dernier recensement, confirmation de 119 habitants et 67 habitations dont 54 en résidence principale. Pour la première fois depuis 20 ans, le nombre d'habitants est en baisse sur La Lande-Chasles, (environ 4%), passant officiellement de 123 à 119 habitants. Aucune maison à vendre ou à louer, et pas de terrain constructible à ce jour. A venir en 2023 : construction d'une maison et l'arrivée d'une famille, suite permis accordé en 2022.

Séance levée à : 22H30

Prochain conseil municipal, le mercredi 11 janvier 2023 à la salle communale

En mairie, le 08 décembre 2022

Le Maire

Jean-Christophe ROUXEL